



**FICHE DE SUIVI : AVANCEMENT A LA HORS CLASSE  
CERTIFIES - PLP - EPS - CPE**

**Année scolaire 2011 / 2012**

Cette fiche nous permettra de suivre votre dossier d'avancement à la hors classe et de vous informer le plus rapidement possible des résultats de la CAPA chargée d'étudier votre dossier.

SE-UNSA :  Syndiqué(e)  Non-syndiqué(e)  Adhésion jointe

NOM : \_\_\_\_\_ NOM de jeune fille : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_ Tél: \_\_\_\_\_

Établissement d'affectation : \_\_\_\_\_

Discipline enseignée : \_\_\_\_\_

Echelon actuel : \_\_\_\_\_ - depuis le : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ (date du dernier changement d'échelon)

- obtenu au :  Grand Choix  Choix  Ancienneté

**Notation (100 points)** ne rien inscrire dans les cases grisées

Note pédagogique (au 31 août 2011) : \_\_\_\_\_ Date de la note \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Note administrative (au 31 août 2011) : \_\_\_\_\_

Note globale (au 31 août 2011) : \_\_\_\_\_

vos pts correctif


**Parcours de carrière (50 points max sauf CPE : 30 points)** ne rien inscrire dans les cases grisées

Passage au 11ème échelon au Choix ou au Grand Choix (50 points sauf CPE 30 points)

Passage 11ème échelon à l'Ancienneté : si cumul 2 avis "exceptionnel", 2 avis "fort" ou 1 de chaque (50 pts sauf CPE 30 pts)

Passage au 10ème échelon au Choix ou au Grand Choix (10 points) uniquement pour les Certifiés

Points


**Éléments de G.R.H. Académiques** ne rien inscrire dans les cases grisées

Fonction spécifique de chef de travaux (bonif. 15 points sauf en cas d'obtention d'un avis "implication" et/ou "engagement et efficacité" faibles)

Affectation actuelle en établissements (Zone Sensible & Violence / ZEP / ECLAIR) ou affectation en SEGPA et EREA (bonif. 15 points si depuis 3 ans sauf en cas d'obtention d'un avis "implication" et/ou "engagement et efficacité" faibles)

Affectation ancienne en établissements (Zone Sensible & Violence / ZEP / ECLAIR) ou affectation en SEGPA et EREA (bonif. 10 points sous réserve de justification de cette affectation)

Bi-admissibilité à l'agrégation (bonif. 15 points)

Points


**Valeur et investissement professionnels (50 points max)** ne rien inscrire dans les cases grisées

Les avis seront donnés, d'une part et d'autre part :

par le chef d'établissement (implication)	Vos Points	Correctif	par le corps d'inspection (engagement et efficacité)	Vos Points	Correctif
- avis exceptionnel (25 points)			- avis exceptionnel (25 points)		
- avis fort (15 points)			- avis fort (15 points)		
- avis satisfaisant (10 points)			- avis satisfaisant (10 points)		
- avis faible (0 points)			- avis faible (0 points)		

**TOTAL**

--	--

Fiche à retourner par courrier : SE-UNSA Toulouse - 19, Bvd Silvio Trentin - 31200 TOULOUSE  
ou par mail : [ac-toulouse@se-unsa.org](mailto:ac-toulouse@se-unsa.org)

J'accepte de fournir au S.E.-UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier de promotion. Je demande au S.E.-UNSA de me fournir les informations administratives et corporatives concernant gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès notamment à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Syndicat des Enseignants, 209, bd St Germain - 75007 PARIS.

Date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_